



Le vaccin contre l'hépatite A Hepatitis A Vaccin

**Protégez votre enfant.
Faites le vacciner à temps.**

S'il est vacciné à temps, votre enfant sera protégé toute sa vie contre de nombreuses maladies.

La vaccination a sauvé plus de vies au Canada au cours des 50 dernières années que toute autre mesure sanitaire.

Qu'est ce que le vaccin contre l'hépatite A?

Ce vaccin protège contre l'infection par le virus de l'hépatite A. Il est approuvé par Santé Canada.

Qui doit recevoir le vaccin contre l'hépatite A?

Le vaccin contre l'hépatite A est administré aux enfants âgés d'au moins six mois, en deux doses. La seconde dose est administrée au moins 6 mois après la première.

Au cours des 15 dernières années, il y a eu beaucoup d'épidémies d'hépatite A dans les communautés autochtones en C.-B; le vaccin est donc offert aux enfants autochtones qui vivent sur les réserves et hors réserve depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le vaccin contre l'hépatite A est administré gratuitement aux personnes qui courent un risque élevé d'infection, notamment :

- les personnes souffrant d'hémophilie ou qui reçoivent régulièrement des transfusions sanguines ou des produits sanguins;
- les personnes qui s'injectent de la drogue ou qui partagent du matériel permettant de renifler, de fumer ou de s'injecter de la drogue;
- les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes;
- les personnes atteintes du VIH, de l'hépatite B ou C, ou d'une maladie de foie chronique;
- les personnes qui ont subi une greffe de cellules souches;

- les personnes qui subiront ou qui ont subi une transplantation du foie;
- les détenus d'un pénitencier;
- les personnes qui ont eu des contacts rapprochés avec d'autres infectées par le virus de l'hépatite A, comme celles qui vivent sous le même toit, les partenaires sexuels, les amis intimes, et les enfants fréquentant la même garderie;
- les personnes qui ont consommé des aliments préparés par des personnes infectées par le virus de l'hépatite A;
- Les enfants et les adolescents autochtones âgés de 6 mois à 18 ans. Pour les bébés, la première dose est donnée à 6 mois et la seconde à 18 mois. Les enfants plus âgés ont besoin de 2 doses de vaccin séparées d'au moins 6 mois.

S'il y a un risque que vous ayez été exposé à l'hépatite A, vous devriez vous faire administrer une dose du vaccin dans les 14 jours afin de prévenir la maladie. Cette vaccination est gratuite.

Le vaccin est aussi recommandé, sans qu'il soit gratuit, aux personnes susceptibles d'entrer en contact avec le virus de l'hépatite A ou de le propager, notamment :

- les personnes qui vivent, travaillent ou voyagent dans les pays en voie de développement, notamment dans les zones rurales;
- les préparateurs de nourriture;
- les personnes ayant de multiples partenaires sexuels;
- les résidents et le personnel d'institutions pour les handicapés mentaux où il existe un risque continu d'infection par l'hépatite A;
- les gardiens de zoo, les vétérinaires et les chercheurs qui s'occupent de primates;
- les personnes participant à des recherches sur le virus de l'hépatite A ou à la production de vaccins contre l'hépatite A.

Il est important de conserver des preuves de toutes les vaccinations reçues.

Avantages du vaccin contre l'hépatite A?

Le vaccin est la meilleure façon de prévenir une infection à l'hépatite A. Lorsque vous êtes vacciné, vous contribuez également à protéger les autres.

Quelles sont les réactions potentielles au vaccin?

La vaccination est très sécuritaire. Il vaut mieux se faire vacciner que d'attraper l'hépatite A.

Les réactions les plus courantes au vaccin incluent douleur, rougeur et gonflement du bras au point d'injection. Il peut y avoir également mal de tête, fatigue, fièvre, et maux d'estomac. Ces réactions sont légères et ne durent généralement qu'un jour ou deux.

En cas de fièvre ou de douleur, on peut donner de l'acétaminophène ou du Tylenol®. Il ne faut PAS donner d'AAS ou d'aspirine aux moins de 20 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

Pour de plus amples informations sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye.](#)

Il est essentiel de rester à la clinique pendant un quart d'heure après la vaccination, car il existe un risque très rare d'une réaction allergique appelée anaphylaxie pouvant être fatale. Elle se manifeste par de l'urticaire, de la difficulté à respirer, une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si vous présentez de tels symptômes après avoir quitté la clinique, appelez le **9-1-1** ou le numéro local des services d'urgence. Cette réaction peut être traitée et affecte moins d'une personne sur un million qui reçoivent le vaccin.

Il est essentiel de signaler toutes les réactions sévères ou inattendues à votre professionnel de la santé.

Qui ne doit pas recevoir le vaccin?

Parlez à votre professionnel de santé si vous avez déjà eu une réaction allergique potentiellement mortelle à une dose de vaccin contre l'hépatite A, ou à un des composants du vaccin comme la néomycine, ou au latex.

Il n'est pas nécessaire de retarder une vaccination à cause d'un rhume ou d'une autre maladie bénigne. Cependant, si vous avez des inquiétudes, parlez-en avec votre professionnel de santé.

Qu'est-ce que l'hépatite A?

L'hépatite A est un virus qui s'attaque au foie. Il y a de un à trois décès pour 1 000 personnes infectées. Les personnes âgées de plus de 50 ans courent plus de risque de mourir de l'hépatite A.

Comment se propage l'hépatite A?

Le virus de l'hépatite A se retrouve dans les selles des personnes infectées. Les personnes infectées par l'hépatite A qui ne se lavent pas les mains correctement après avoir utilisé les toilettes peuvent transmettre le virus à d'autres lors de la préparation de nourriture ou à l'occasion d'autres contacts de la main à la bouche. La maladie peut être également transmise par les relations sexuelles ou le partage de matériel utilisé dans l'usage de drogue comme les aiguilles ou des pipes.

L'hépatite A peut également se transmettre en buvant de l'eau contaminée, ou en mangeant des fruits de mer crus ou pas assez cuits, comme les crabes, les praires, les huîtres ou les moules qui peuvent avoir été contaminés par des effluents d'égouts.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Avant l'immunisation, on s'efforce d'abord d'obtenir le consentement d'un parent, d'un tuteur ou d'un représentant. Toutefois, les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles en relation avec chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser.

Pour de plus amples informations sur les vaccinations, consultez Immunize BC à www.immunizebc.ca

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre unité de santé publique locale.

Pour obtenir des renseignements sur la santé et des services de santé non urgents, cliquez sur www.HealthlinkBC.ca ou composez le **8-1-1** en C.-B.

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le 7-1-1 en C.-B.

Des services de traduction dans plus de 130 langues sont disponibles sur demande.